Réf : ANAPEC/DG//DR/DRHF/SGAP/N° 1150 /2026 Casablanca, le : 23/10/2026

AVIS D'APPEL À CANDIDATURES EN INTERNE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR RÉGIONAL DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT

- Vu le dahir n° 1-00-220 du 2 Rabii I 1421 (5 juin 2000) portant promulgation de la loi n°51-99 portant création de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences ;
- Vu le Décret n° 2-99-822 du 1 Rabii II 1421 (4 juillet 2000) pris pour l'application de la loi n°51-99 portant création de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences ;
- Vu le décret n° 2.25.980 du 21 Joumada I 1447 (13 novembre 2025) portant nomination de M. Abdellah CHOUIKH au poste de Directeur Général de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences ;
- Vu la circulaire n° 7/2013 du 29 avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Vu la décision n° 5926 du 22 juillet 2022 fixant l'organisation de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences.
- Vu le statut particulier régissant le personnel de l'Agence Nationale de l'Emploi et des Compétences du 24 novembre 2004, tel qu'il a été modifié et complété.

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences, dans le cadre de renforcement du pilotage au niveau régional, décide de lancer un appel à candidatures pour le poste de Directeur Régional pour la région Casablanca-Settat.

De ce fait, nous invitons toute personne intéressée par ce poste à consulter la fiche de fonction y afférente ci-dessous afin de connaitre les attributions, les missions ainsi que les conditions d'accès.

Article 1 : FICHE DE POSTE :

Intitulé du poste :	Directeur Régional pour la région Casablanca-Settat
Position hiérarchique :	N+1 : Directeur Général. N-1 : Directeurs d'Agences Provinciales, Préfectorales et Universitaires relevant de la région sous tutelle et Managers régionaux. N-2 : Conseillers Régionaux.
Missions :	• Veiller à la déclinaison de la stratégie nationale en plans d'actions régionaux et locaux au niveau du réseau des agences provinciales, préfectorales et universitaires relevant de son autorité et être garant de la réalisation des objectifs contractés ; • Représenter l'ANAPEC au niveau institutionnel, économique et social de sa région et veiller au développement des relations et des partenariats au niveau de la région pour permettre un meilleur ancrage de l'ANAPEC dans son territoire.
Activités et tâches :	• Développer les programmes de partenariat avec le milieu professionnel ; • Analyser en liaison avec les agences rattachées et les services spécialisés du siège, les besoins du marché de l'emploi, concevoir des produits et prestations en réponse à ses besoins et spécifier les moyens à mettre en œuvre dans ce cadre ; • Promouvoir et coordonner la mise en œuvre des différentes prestations de l'ANAPEC ;

	▪ Promouvoir et coordonner la mise en œuvre des mesures de l'emploi au niveau régional ; ▪ Coordonner et mettre en œuvre des programmes d'appui à l'entrepreneuriat et à la TPE ; ▪ Gérer, animer et piloter le réseau des agences rattachées ainsi que toute autre activité de l'ANAPEC réalisée dans le cadre de sa compétence régionale ; ▪ Appuyer les agences de rattachement ; ▪ Animer le plan de prospection au niveau régional ; ▪ Superviser l'audit qualité des prestations réalisées par les agences ; ▪ Traiter, arbitrer et prendre toute décision sur les questions de fonctionnement courant avec transmission de compte rendu périodique à la Direction Générale ; ▪ Gérer les ressources humaines, matérielles et financières au niveau de la région conformément à la réglementation en vigueur, à la politique et aux procédures arrêtées par la Direction Générale ; ▪ Assurer l'engagement et le paiement des différentes primes et indemnités accordées aux entreprises, opérateurs de formation, prestataires et bénéficiaires dans le cadre des mesures pour l'emploi mises en œuvre par l'ANAPEC ; ▪ Promouvoir le partenariat et identifier les fonds territoriaux pour l'emploi au niveau de la région ; ▪ Coordonner et suivre les différents projets délégués au niveau local ; ▪ Mettre en place, suivre et évaluer les contrats programmes conclus avec la Direction Générale ; ▪ Établir et animer le tableau de bord régional.
Compétences requises	**Savoir** : ▪ Maîtrise de l'offre de service de I'ANAPEC ; ▪ Maîtrise des procédures ; ▪ Maîtriser l'écosystème du marché du travail au niveau régional ; ▪ Connaître les mesures incitatives et les programmes d'appui à l'emploi ; **Savoir-faire** : ▪ Élaboration de tableaux de bord, choix et suivi des indicateurs ; ▪ Suivi des projets et de leur réalisation ; ▪ Maîtrise des outils bureautiques ; ▪ Maîtrise des nouvelles technologies de l'information ; **Savoir-être :** ▪ Esprit d'analyse et de synthèse ; ▪ Capacité de persuasion et de négociation ; ▪ Aisance orale ; ▪ Rigueur ; ▪ Sens du résultat ; ▪ Aptitudes relationnelles ; ▪ Objectivité et impartialité ;
Indicateurs de Performance	▪ Respect des délais et des plannings ; ▪ Taux de réalisation des objectifs ; ▪ Taux et délais de mise à disposition des moyens nécessaires ; ▪ Taux de satisfaction.
Relations internes et externes	**Relations internes :** Toutes les entités au niveau central et régional. **Relations externes :** partenaires institutionnels : Wali, Président du Conseil régional, CRI, Associations, Médias, Universités
Moyens du poste	▪ Assistante de direction ; ▪ Chauffeur ; ▪ Voiture de service.

Article II : Modalités de désignation au poste

Condition d'accès :

1. Agents appartenant au grade administrateur 1er grade ou à un autre grade ayant un classement indiciaire hiérarchique équivalent ou Agents appartenant à un grade classé dans l'échelle n°11 ou un grade équivalent, comptant les uns et les autres au moins 5 années de service effectif dans ces grades ou 5 années d'expérience suite à l'obtention d'un diplôme donnant droit à l'échelle 11.

2. Ayant au moins un diplôme donnant accès au grade administrateur 3e grade ou équivalent.

Modalités de sélection :

1. Présélection sur dossier et sélection : respect des conditions requises, la présélection sera effectuée par une commission de présélection désignée à cet effet.
2. Les candidats présélectionnés sur dossier devront présenter devant une commission la démarche de travail et du plan d'action proposés pour la gestion, le développement et l'amélioration des prestations au niveau de l'entité concernée ;
3. Soumission des résultats au Directeur Général pour prise de décision.

Article III : Composition du dossier de candidature

1. Un curriculum vitae ; (07 copies)
2. Une fiche de candidature au poste de responsabilité ; (07 copies)
3. La démarche de travail et le plan d'action proposés pour la gestion, le développement et l'amélioration des prestations au niveau de l'entité objet de l'appel à candidatures ; (07 copies).
4. Les pièces justificatives des conditions d'accès.

Article IV : Date limite de dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être déposées au bureau d'ordre de la Direction Générale de l'ANAPEC, sis à 4, lotissement La Colline, entrée B, Sidi Maârouf Casablanca ; au plus tard le 06 NOV 2026 (***cachet de la poste et du BO faisant foi***).

PS :

- Tout dossier incomplet ou déposé hors délai sera rejeté.
- L'ANAPEC se réserve le droit de demander tout complément de dossier qu'elle juge nécessaire pour la vérification de l'éligibilité au poste objet du présent appel à candidatures.

Abdellah CHOUIKH
Directeur Général
de l'Agence Nationale de Promotion
de l'Emploi et des Compétences